

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril, à 20h

Le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2021

**PRESENTS:** Mr DUFOUR- Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- Mr SOUNY - Mme GAUTHIER- Mr BARBOSA- Mr JOURDE- Mme CHENOT- Mme COMTE- Mr DEBRUYERE- Mr GIRAUD-GUIGUES-- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA - Mr MARTIN- Mr MASTRONARDI- Mr MASCIOTRA- Mr NOBLET- Mme PEREZ - Mme PIRES Mme RAMEY- Melle VUAILLAT

**PROCURATION :** Mme RONDOT à Mr JOURDE

**EXCUSE :** Mr BAYRAM

Mme LANGELLA est élue Secrétaire de Séance.

Après avoir fait approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 février 2021, Mr le Maire soumet au conseil le retrait d'un sujet : adhésion à la SPL ( Société Publique Locale) ALEC de l'Ain

Et le rajout de quatre sujets à l'ordre du jour:

- \* chats errants : convention avec la fondation « 30 millions d'amis »
- \* attribution du marché de la démolition-désamiantage de l'immeuble rue des Savoies
- \* plan de relance : demande de subvention budget forêt (itinéraire de plantation )
- \* acquisition des parcelles AD70, AD67, AD45, AL52, A 199

<b>Pour :</b> 22	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

### 1) Cession des immeubles condamines-pommiers

Mr DUFOUR rappelle que la SCI C2P a déjà fait l'acquisition en 2019 du bâtiment situé 78-80 rue des Savoies. Le projet développé par cette SCI consiste à réhabiliter des logements en mauvais état , en s'appuyant sur des aides de l'ANAH (Agence Nationale Amélioration Habitat) et en proposant ensuite des loyers modérés.

Les deux immeubles situés 36 avenue FP de Douglas, propriété de la commune, intéresse la SCI. 6 logements sur 12 sont actuellement occupés. Après une visite des logements, la SCI C2P formulé une offre de rachat à hauteur de 150 000€

Il est convenu avec elle que les locataires actuels seront bien évidemment relogés dans des appartement refaits à neuf, avec des loyers modérés mais plus élevés que ceux pratiqués actuellement. Toutefois, les gains d'énergie qui seront réalisés compenseront en partie cette hausse des loyers. Actuellement, les loyers sont quasiment doublés par les charges de chauffage.

<b>Pour :</b> 22	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

### 2) Place du Maquis : demande de subvention à la région AURA

Mr DUFOUR précise que, dans le cadre de son plan « bonus relance » , la région AURA dispose d'une enveloppe pour des projets qui doivent débiter avant le 30 juin. Initialement, la mairie a déposé des demandes de subventions pour :

- City Stade des Narix
- Vidéo Protection
- Restauration et numérisation des archives anciennes
- Rénovation du toit de l'église et du clocheton

Les trois premiers dossiers ont reçu, sous réserve de confirmation, un avis favorable. Les travaux sont en cours (archives), en préparation imminente (vidéo protection) , voire terminés (city stade) Le quatrième, en revanche, ne débutera vraisemblablement pas avant la fin juin. En accord avec la région, et afin d'éviter la perte du bénéfice d'une subvention, il est proposé de substituer à ce projet , celui de la rue du Maquis, dont le démarrage est prévue pour début juin. Le montant de la subvention qui est demandée s'élève à 100 000€.

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **3) Subventions aux associations exercice 2021**

Mr JOURDE détaille les demandes de subventions reçues pour l'exercice 2021. La commission « vie associative » et la commission « finances » ont travaillé sur les nombreuses demandes des associations montréalaises et extérieures. Le principe de non augmentation a été retenu. Une proposition d'attribution est faite.

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

### **4) Convention ASML Football**

Mr JOURDE rappelle que la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000€), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Le montant de la subvention pour 2021 attribuée à l'ASML Football s'élevant à 40 000€, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention.

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

## **FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **5) Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020 sur les différents budgets**

A l'appui des documents distribués, Patrick DUFOUR donne les explications relatives au CA 2019 des différents budgets de la commune et informe le conseil municipal que les comptes

administratifs sont conformes aux comptes de gestion. Mr le Maire quitte la salle du conseil pour le vote des CA

Budget général

	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	-132 827.67€	334 214.93€
Fonctionnement	502 551.88€	4 273 225.06€
TOTAL	369 724.21€	4 607 439.99€

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

Budget Forêt

	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	43 977.65€	40 606.37€
Fonctionnement	22 012.74€	246 187.30€
TOTAL	65 990.39€	286 793.67€

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

**6) Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020**

Patrick DUFOUR présente les projets d'affectation de résultats de l'exercice 2020. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les affectations de résultats ci-dessous :

Budget général : résultat de clôture et affectation du résultat

	Résultat de clôture de 2020
Investissement- Excédent	334 214.93€
Fonctionnement- Excédent	4 273 225.06€
Restes à réaliser : besoin de financement	361 019.74€
Affectation à la section d'investissement- compte 1068	26 804.81€
Affectation à la section de fonctionnement- excédent reporté- compte 002	4 246 419.65€

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

Budget Forêt : résultat de clôture et affectation du résultat

	Résultat de clôture de 2020
Investissement- Excédent t	40 606.37€
Fonctionnement- Excédent	246 187.30€
Restes à réaliser : besoin de financement	
Affectation à la section d'investissement- compte 1068	
Affectation à la section de fonctionnement- excédent reporté- compte 002	246 187.30€

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

**7) Vote des taux de contribution directe**

Patrick DUFOUR explique que la réforme de la TH implique, selon une information délivrée par le Trésorier, de ne pas voter de taux en 2021. Il appartient au conseil de fixer seulement le taux de TFB et celui de TFNB. Le taux de TFB doit être majoré du taux départemental, qui était de 13.97%. Aussi, les taux 2021 , sans augmentation , seront :

- taxe foncière sur les propriétés bâties	25.97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	81,62

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

**8) Vote du BP 2021 : Budget principal, Budget Forêt**

Mr DUFOUR donne lecture des budgets prévisionnels 2021, lesquels font suite au débat d'orientation budgétaire du 8 février 2021 . Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2021 arrêtés comme suit

Budget général

	Dépenses	Recettes
Investissement	6 055 781.01€	6 055 781.01€
Fonctionnement	8 674 394.25€	8 674 394.25€
TOTAL	14 730 175.26€	14 730 175.26€

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

Budget Forêt

	Dépenses	Recettes
Investissement	110 000.00€	110 000.00€
Fonctionnement	325 187.30€	325 187.30€
TOTAL	435 187.30€	435 187.30€

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

## COMMUNICATION ET CULTURE

### ° 10) Archives : classement et demande de subvention

Mme GAUTHIER informe que la municipalité a entrepris le classement réglementaire des archives dites modernes. La mission a été confiée au centre de gestion de l'Ain qui a un service spécifique. La mission, dont le coût est fixé 12 250€ se déroule en mairie pendant 48 jours. Elle doit se dérouler cette année. Les archives départementales, service du conseil départemental ; propose depuis 2020 d'octroyer une subvention pour ce type de projet, à hauteur de 5000€ (plafond). Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur cette demande de subvention

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

## CADRE DE VIE

### 11) Jardins partagés : appel à projets du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Mme RAMEY explique le projet de création de jardins partagés rue Pré Branche à proximité des immeubles Dynacité, de l'école primaire, et du complexe Clair Midi. Ce sujet est travaillé par la commission cadre de vie. Simultanément, le gouvernement lance un appel à projets du ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de la mesure 11 du plan de relance (volet agricole). Le projet peut être accompagné à hauteur de 50%. Le budget prévisionnel du projet est en cours d'élaboration. Le conseil doit donc délibérer sur le principe de réalisation de ce projet et son plan de financement

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

### 12) Chats errants : convention avec la fondation « 30 millions d'amis »

Mme RAMEY précise que dans le cadre du programme porté par HBA pour la gestion des chats errants, il convient de passer une convention avec la fondation « 30 millions d'amis ». Son expertise est reconnue en matière de régulation et gestion des populations de chats libres. La convention prévoit les modalités de prise en charge des frais de stérilisation et d'identification par la fondation. La municipalité et la fondation participent financièrement chacune, à hauteur de 50% du coût des stérilisations et des tatouages réalisés au cours de la période de validité de la convention. La moyenne est de 70€ par chat. Exemple : pour une population de 50 chats à stériliser, le budget est de 3500€. La participation de la commune serait de 1750€ à verser à la fondation.

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

### 13) Attribution du marché de la démolition-désamiantage de l'immeuble rue des

## Savoies

Mr SOUNY donne le détail de la procédure qui a permis de retenir la société Guintoli pour les travaux de désamiantage et démolition du bâtiment situé au 86 rue des Savoies. Le montant du marché s'élève à 208 320€ HT. Le conseil municipal est invité à délibérer

Pour : 22

Contre :

Abstention :

## ENVIRONNEMENT

### 14) Plan de relance : demande de subvention budget forêt

Mr BARBOSA souligne les enjeux du volet renouvellement forestier du plan de relance de l'Etat. Il dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF en tant que chef de fil a porté un dossier global de candidature pour les forêts des collectivités en partenariat avec l'association des Communes forestières. Le dossier est lauréat et une enveloppe de 5 920 k€ de subventions de l'Etat est réservée.

Les aides de l'Etat sont destinés :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable peut demander à bénéficier de cette subvention. Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées :

- ⇒ soit par plantations et enrichissements, qui selon les cas se fera au travers d'un barème national arrêté par le MAA ou sur présentation de devis/ factures.
- ⇒ soit par travaux en faveur des mélanges (nettoiement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) ou régénération naturelle qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond *de minimis* entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux. Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de relance dans le cadre du projet déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;

- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Si elle le souhaite, la commune pourra confier la réalisation des travaux à l'ONF, dans le strict respect de la commande publique.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, il est donc proposé au conseil municipal de :

- déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté;
- d'approuver le montant des travaux de et le plan de financement ;
- solliciter une subvention de l'Etat de 23 300 € représentant 80% de l'assiette subventionnable

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

### 15) Acquisition des parcelles AD70, AD67, AD45, AL52, A 199

Mr DUFOUR indique qu'un accord a été trouvé avec Mme Marie-Paule DEVANT pour l'acquisition des parcelles ci-dessous pour un montant global de 13 000€, et invite le conseil à se prononcer

Parcelle	Adresse	surface	PLUIH
AL 52	AUX LESCHES	2443 m <sup>2</sup>	1969 m <sup>2</sup> en A et 474 m <sup>2</sup> en Ncb
AD 45	LA CARRE	1466 m <sup>2</sup>	1466 m <sup>2</sup> en A
AD 70	BROLLIAT	486 m <sup>2</sup>	486 M <sup>2</sup> en U3
AD 67	BROLLIAT	4576 m <sup>2</sup>	4576 m <sup>2</sup> en A
A 199	SOUS LE BOIS	2010 m <sup>2</sup>	2010 m <sup>2</sup> en A
	Total	10 981 m <sup>2</sup>	

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

### QUESTIONS DIVERSES

Dates des élections départementales et régionales : 13 et 20 juin (8h-18h), sous réserve de confirmation par le gouvernement

Permanence : lundi 3 mai 18h30

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 17 mai 20h

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h20

Le Maire  
P. DUFOUR



